



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Étude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement
Habilité à prendre par au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives (article L.141-3 du Code de l'Environnement)

Note sur la présence de chiroptères dans le bois de la Justice à Noisy le grand (93)

1. Description et contexte de l'étude

L'étude porte sur un boisement à Noisy-le-Grand (93), situé le long de la voie ferrée du RER A et bordé de zones d'habitats, pavillonnaires à l'ouest et collectifs à l'Est.

Ce boisement, que nous appellerons Bois de la Justice en référence au nom du lieudit repéré sur la carte topographique type 1900 de Paris et ses environs (en libre accès sur geoportail.gouv.fr), était déjà présent au début du 20^{ème} siècle, lié sans doute à une ferme dont il reste un bâtiment aujourd'hui au 123-125 rue de Malnoue.

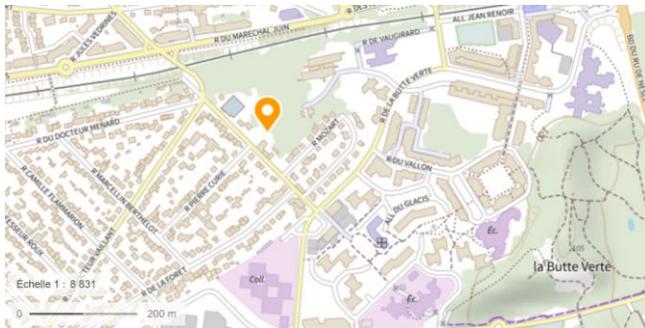


Photo 1 : localisation du Bois de la Justice sur une carte IGN / Photo 2 : carte topographique type 1900 Paris et ses environs

Ce boisement, d'environ 2,5 ha aujourd'hui, semble spontané et peu entretenu sinon pour la sécurité liée à la ligne du RER A. Des cheminements sauvages ont été tracés par des promeneurs ou des piétons désireux de profiter de cet espace de nature ou de longer la voie ferrée.



Photo 3 : Bois de la Justice / Photo 4 : bâtiment et cours de l'ancienne ferme.

Les essences d'arbres observées correspondent aux essences forestières locales telles que le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'Érable champêtre (*Acer campestre*) ou le Charme (*Carpinus betulus*).

Le sous-bois est dominé par le Lierre grimpant (*Hedera helix*) et la flore commune des forêts du plateau francilien. Un inventaire botanique a été effectué le 1^{er} juillet 2022. Les données sont consultables sur le site <https://geonature.arb-idf.fr/>.

L'ensemble constituant le site de l'ancienne ferme de la Justice, dont le bâtiment, ne manque pas d'intérêt pour la biodiversité de par les habitats complémentaires qu'ils proposent pour la faune urbaine : murs fissurés, grenier, espaces ouverts (pelouse)...

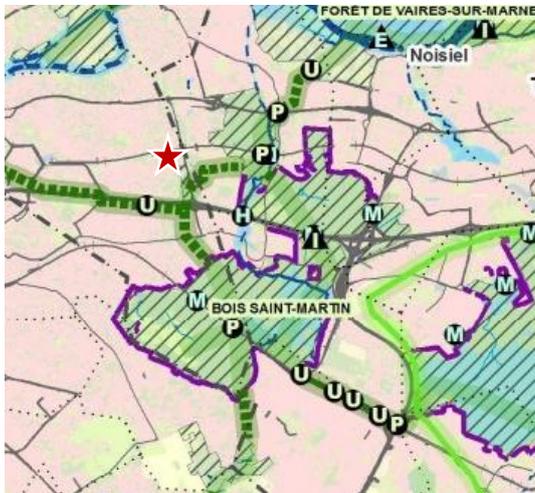


Photo 5 : carte des composantes du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France / Photo 6 : carte des objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France

La lecture du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France (S.R.C.E.) place le bois de la Justice à proximité d'un corridor de la sous-trame arborée à fonctionnalité réduite entre le Bois Saint-Martin et l'ensemble boisé constitué par le Bois de la Grange, le Bois du Lizard et le Bois de Grâce, et encore plus au Nord, la vallée de la Marne.

La zone d'étude est reliée à ce corridor grâce au parc de la Butte Verte et aux différents espaces végétalisés situés dans les lotissements alentours, ainsi que par la voie ferrée qui représente un axe de déplacements privilégié pour de nombreuses espèces.

2. Protocole de l'inventaire des chiroptères

Un détecteur et enregistreur automatique d'ultrasons : le SM4 Bat Full Spectrum, a donc été posé durant une nuit complète à la lisière du boisement, à proximité de la ferme de la Justice, du 20 juillet 2022 au 21 juillet 2022, afin d'inventorier les chiroptères présents à proximité.

La météo était favorable à l'inventaire de ce groupe d'espèces (pas de pluie, températures supérieures à 12 degrés, pas de rafales de vent).

Les fichiers sons, en .wav, sont traités avec le logiciel *Sonochiro* (développé par Biotope). L'analyse des ultrasons détectés et enregistrés permet d'identifier l'espèce ou le groupe d'espèces de l'individu émetteur. Pour chaque espèce identifiée par le logiciel *Sonochiro*, une vérification acoustique est effectuée.

Cet inventaire intervient au cours de la période de mise-bas et d'élevage des jeunes chiroptères, à une époque où ce groupe d'espèces est donc suffisamment actif pour être détecté.

Afin d'avoir une information la plus complète possible, des inventaires supplémentaires devront avoir lieu lors du transit printanier ou automnal des individus, entre leur lieu d'hibernation et le site d'estivage, soit entre mars et mai ou entre août et octobre. Enfin une recherche de gîte pourrait être effectuée dans la ferme de la Justice afin d'identifier éventuellement une nurserie ou un site d'hibernation.

3. Résultats de l'inventaire chiroptères

L'inventaire a permis de mettre en évidence la présence d'au moins 2 espèces de chiroptères : la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*).

Nom latin	Nom commun	Liste rouge des chiroptères d'Ile-de-France	Arrêté fixant la liste des mammifères terrestres	Directive Cadre Européenne 92/43/CEE Habitat-Faune-Flore	Etat de conservation – Directive Cadre Européenne Habitat-Faune-Flore	Espèce déterminante Z.N.I.E.F.F. en Ile-de-France
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Défavorable mauvais	Oui
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	Art. 2	Ann. IV	Défavorable inadéquat	Oui

Ces 2 espèces, classées « Quasi menacés » (NT) sur la liste rouge des chiroptères d'Ile-de-France, sont protégées par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : l'article 2 protège les individus mais également leurs habitats.

D'ailleurs, l'état de conservation de leur habitat est considéré comme défavorable mauvais (*Pipistrellus pipistrellus*) et défavorable inadéquat (*Pipistrellus nathusii*) sur notre territoire par la Directive Cadre Européenne Habitat-Faune-Flore, qui fixe donc des objectifs de restauration de ces habitats.

La plupart des cris enregistrés ont été émis par des individus en chasse (buzz) ou en transit.

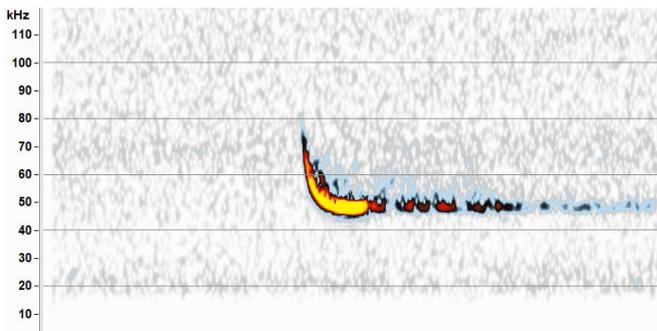


Photo 7 : Sonogramme de Pipistrelle commune

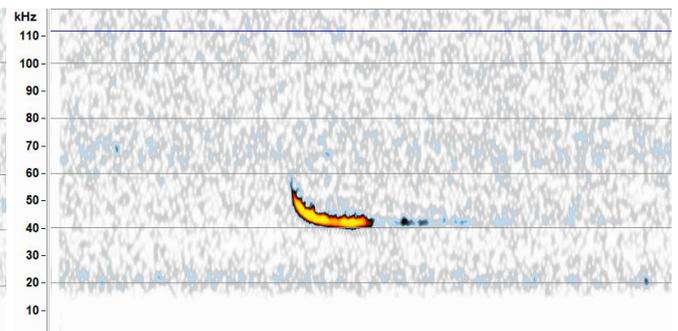


Photo 8 : Sonogramme de Pipistrelle de Nathusius

Des cris sociaux de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ont également été enregistrés. Ces cris peuvent être émis en différentes circonstances, notamment en sortie de gîte ou lors d'échanges entre la chauve-souris femelle et son jeune. La captation de cris sociaux doit encourager à poursuivre l'étude et à rechercher plus complètement un gîte de reproduction à proximité.

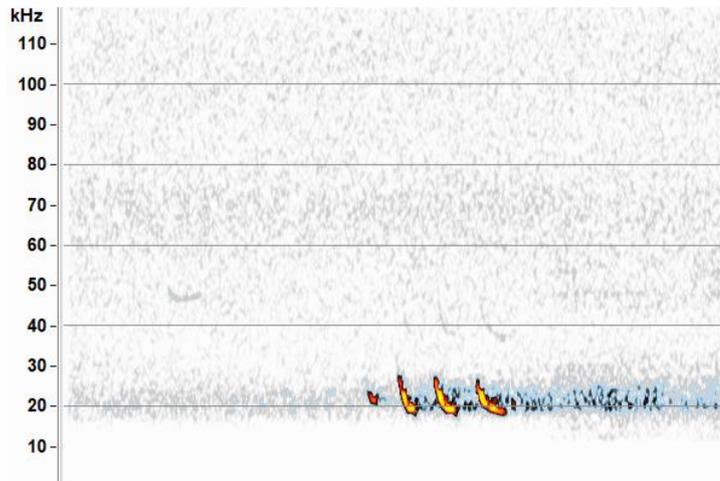


Photo 9 : Sonogramme de cris sociaux de Pipistrelle commune

Durant la période de mise-bas et d'élevage des jeunes au printemps et en été, les Pipistrelles occupent les pièces non fréquentées et relativement chaudes des bâtiments (greniers...), voir des cavités arboricoles pour la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*).

L'hiver, elles hibernent préférentiellement dans des endroits confinés, dans les bâtiments non chauffés tels que les greniers, les églises, les fissures ou bien dans des cavités arboricoles.

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ne dépasse pas 5 cm de longueur et peut se cacher dans des fissures ne dépassant pas 1 cm de largeur.



Photo 7 : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) / Photo 8 : fissures dans le mur de la ferme de la Justice pouvant accueillir des chauves-souris.

La ferme de la Justice offre les habitats nécessaires pour l'accueil d'une nursery ou de gîtes d'hibernation de Pipistrelles. Notamment, les fissures sur les murs en pierres et le grenier sont probablement occupés par ce groupe d'espèces et doivent être considérés comme des sites de reproduction et d'abris.

Pour la chasse, le groupe des Pipistrelles fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées, bien qu'elles aient une préférence pour les milieux ouverts et les lisières. Elles peuvent

notamment chasser dans les jardins et les parcs (y compris les secteurs éclairés), mais aussi dans les milieux forestiers et les milieux agricoles.

Le Bois de la Justice constitue donc un site de chasse pour ces espèces.

4. Conclusions : éléments à restaurer et à préserver

La zone d'étude, particulièrement le Bois de la Justice et l'ancienne ferme, porte donc un enjeu de conservation fort concernant les chiroptères. La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) sont des espèces certes communes mais en fort déclin, notamment en Ile-de-France. En témoigne leur statut « Quasi menacée » sur la liste rouge régionale et l'évaluation de l'état de conservation défavorable de la Directive Cadre Européenne Habitat-Faune-Flore.

La forte probabilité que la Pipistrelle commune occupe la ferme de la Justice comme gîte de reproduction voire d'hibernation en fait un élément du site indispensable à protéger. Sa proximité avec un site de chasse, le Bois de la Justice, renforce la qualité de ce gîte, notamment dans un contexte d'urbanisation dense comme à Noisy-le-Grand.

Son inclusion au sein d'un corridor écologique inscrit au Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France intègre la population de chiroptères au sein d'un réseau global, en lien avec le bois Saint-Martin, protégé par un arrêté de biotope et offrant des sites favorables à la reproduction et à l'hibernation des Pipistrelles et d'autres espèces, ainsi qu'avec la vallée de la Marne.